

AMICALE LAÏQUE

Saint-Orens
de Gameville

RAPPORT FINANCIER

2025



AMICALE LAÏQUE DE SAINT-ORENS

05 61 39 18 59 / secretaire@amicalelaique.com

www.amicalelaique.com

Siège social : Mairie, 46 Avenue de Gameville

LE RAPPORT DE GESTION

Le Jeudi 2 juillet 2026

**Rapport de gestion sur les opérations de
l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Le rapport de notre commissaire aux comptes M. Thierry CECOTTI, vous donnera toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Situation et activité de l'association au cours de l'exercice écoulé

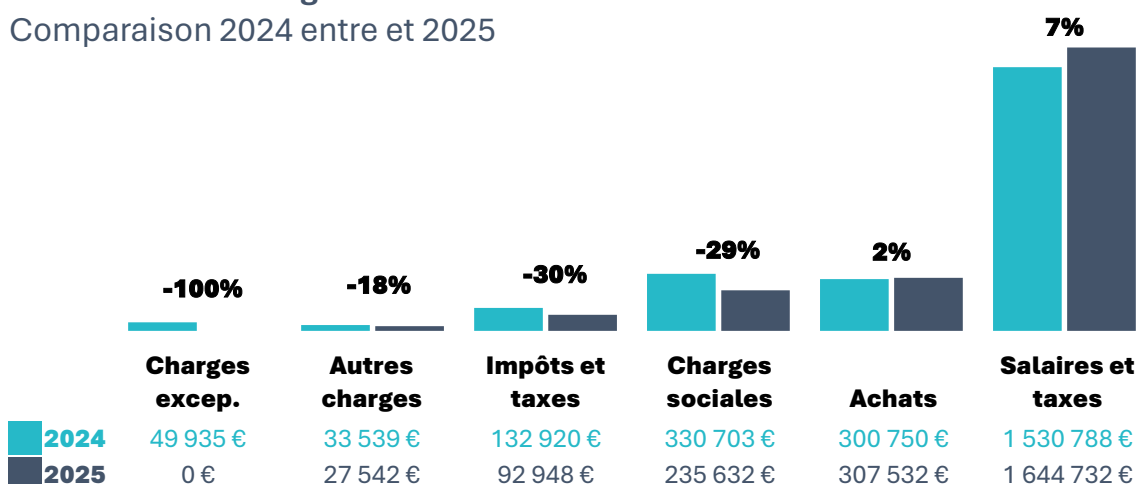
Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

**Les résultats de l'Association en
2025 font apparaître un résultat global
négatif de 18 878.08 €**

LES CHARGES

Evolution des charges

Comparaison 2024 entre et 2025

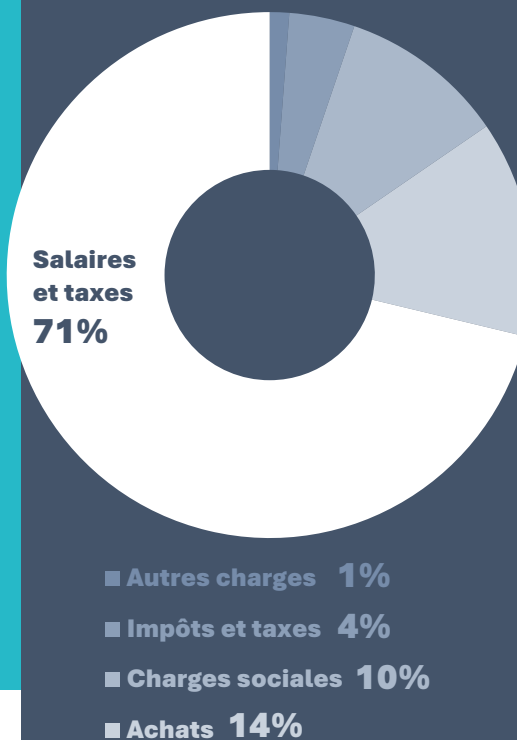


Synthèse de l'activité 2025

L'exercice financier 2025 est marqué par une évolution des charges due à :

- la prise en compte des transferts de charges directement dans les comptes dédiés.
- l'intégration de l'abattement sur la taxe sur les salaires 2024 dans les comptes 2025.
- l'augmentation des effectifs moyens d'enfants accueillis sur l'ALSH (+3.5%);
- les évolutions de la branche depuis janvier 2025 et l'augmentation de 1,74% de la masse salariale en janvier 2026 suite à l'augmentation de la valeur des points.
- l'intégration d'une provision pour risque d'impayés pour l'année 2025, soit 4,14 % des produits familles.

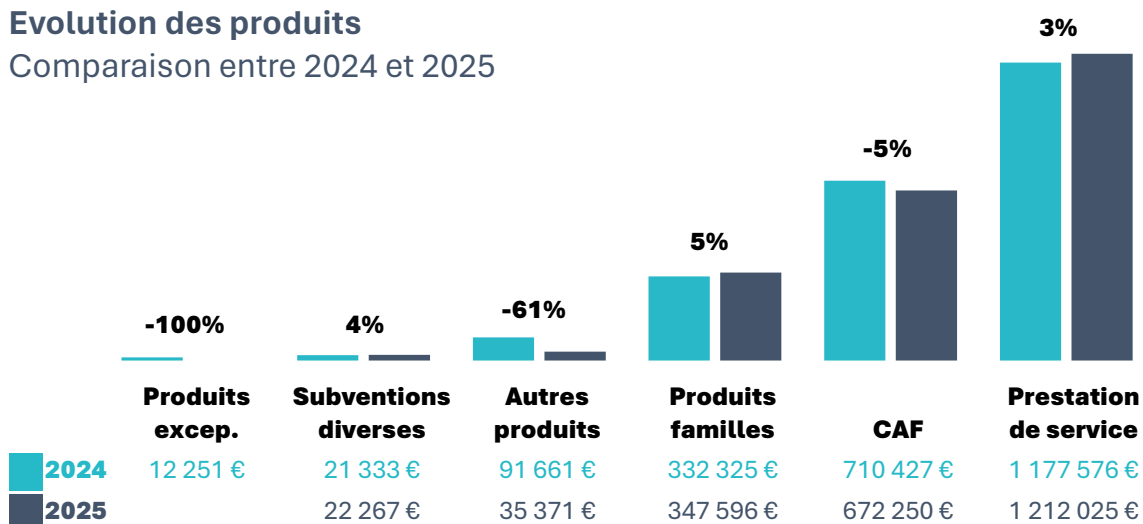
Répartition des charges



LES PRODUITS

Evolution des produits

Comparaison entre 2024 et 2025

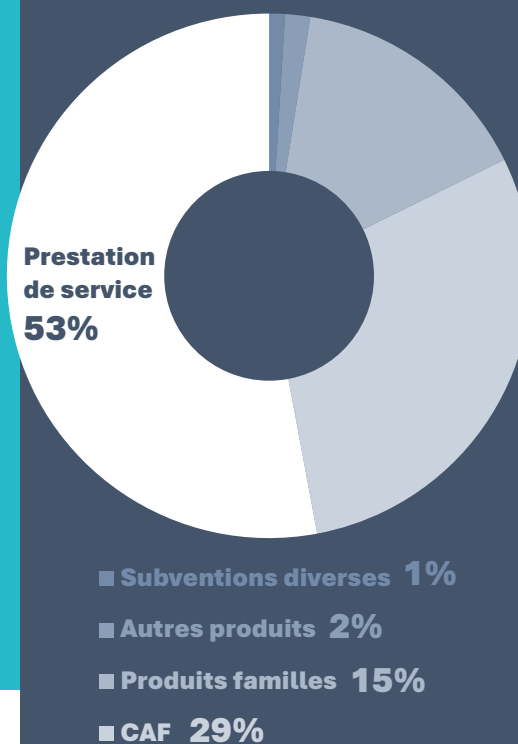


Synthèse de l'année 2025

Le bilan financier 2025 est marqué par une évolution des recettes due à :

- la suppression des transferts de charges dans les produits ;
- l'augmentation des produits familles, notamment sur la partie séjours (+22%) et Mix'Ados (+79%) ;
- la baisse des financements du conseil départemental notamment pour le CLAS (-30%) et pour les actions jeunesse ;
- la baisse de la prestation de service de la CAF liée à la majoration des heures d'accueil des enfants en situation de handicap dont les familles sont bénéficiaires de l'AEEH (-20%) ;
- la présence en 2025 de 2 apprentis et l'intégration des aides liées à l'apprentissage.

Répartition des produits



LES CHIFFRES CLES

Le résultat de l'année fait apparaître un résultat global négatif déficitaire 18 878.08 €.

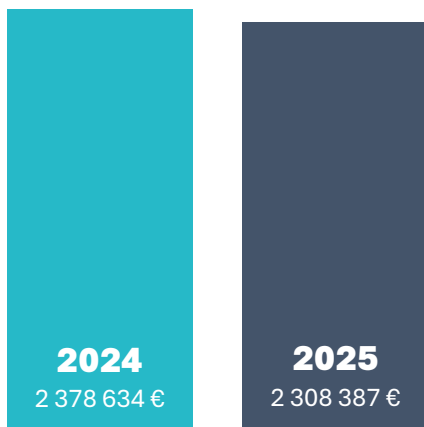
Ce résultat est décomposé comme suit :

- 19 574.95 €
de résultat d'exploitation

696.87 €
de résultat financier

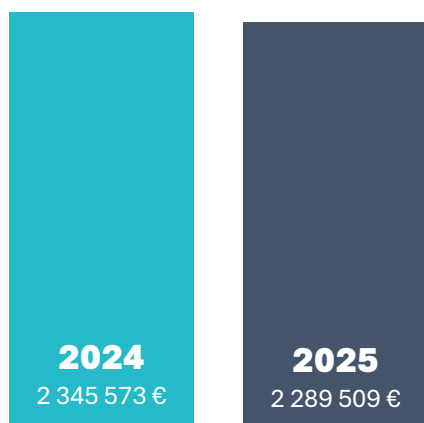
Evolution des charges

Comparaison entre 2024 et 2025



Evolution des produits

Comparaison entre 2024 et 2025



-2,95%

de charges

entre 2024 et 2025,
toutes charges confondues

-2,39%

de produits

entre 2024 et 2025,
tous produits confondus

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 18 878.08 € en compte de report à nouveau débiteur.

Conventions règlementées et rapport du commissaire aux comptes

Nous allons maintenant vous présenter le rapport général du commissaire aux comptes et le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous espérons que ces propositions de résolutions recevront de votre part un vote favorable, en vous remerciant par avance.

Le Président,
Fabien Méry

Le Trésorier,
Vincent Sapy

ANNEXES

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE SAINT-ORENS
MAIRIE DE SAINT-ORENS –
46 AVENUE DE GAMEVILLE
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE SAINT-ORENS
MAIRIE DE SAINT-ORENS –
46 AVENUE DE GAMEVILLE
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Aux membres de l'association.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Toulouse, le 19 juin 2026



CECOTTI Thierry & Associés
SARL de Commissaires aux Comptes

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE SAINT-ORENS
MAIRIE DE SAINT-ORENS –
46 AVENUE DE GAMEVILLE
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE SAINT-ORENS
MAIRIE DE SAINT-ORENS –
46 AVENUE DE GAMEVILLE
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1er janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES » de l'annexe qui expose dans son paragraphe dédié, le changement de méthode comptable relatif à la Première application du règlement ANC N° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués.
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Toulouse, le 19 juin 2026



CECOTTI Thierry & Associés
SARL de Commissaires aux Comptes

« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 596.08	5 596.08		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	41 866.98	41 755.37	111.61	760.25
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	47 463.06	47 351.45	111.61	760.25
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	268 527.52	14 335.26	254 192.26	268 100.30
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	211 611.95		211 611.95	317 981.20
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	113 857.94		113 857.94	49 616.80
Charges constatées d'avance	4 927.20		4 927.20	19 550.58
TOTAL (II)	598 924.61	14 335.26	584 589.35	655 248.88
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	646 387.67	61 686.71	584 700.96	656 009.13

BILAN - PASSIF



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	416 182.62	449 243.13
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-18 878.08	-33 060.51
<i>Situation nette (sous total)</i>	397 304.54	416 182.62
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	397 304.54	416 182.62
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 613.33	50 848.67
TOTAL (III)	50 613.33	50 848.67
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 936.54	32 656.06
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	98 436.83	103 593.21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 409.72	46 461.90
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		6 266.67
TOTAL (IV)	136 783.09	188 977.84
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	584 700.96	656 009.13

COMPTE DE RÉSULTAT



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 559 621.61	1 556 086.23
<i>Dont parrainages</i>	126 712.11	123 174.65
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	694 516.52	685 574.83
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 944.97	89 641.49
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	16 728.79	1 129.41
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 288 811.89	2 332 431.96
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	28 171.44	25 616.01
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	279 360.52	275 133.49
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	92 948.27	132 919.61
Salaires et traitements	1 644 732.36	1 530 787.63
Charges sociales	235 632.03	330 703.20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 983.90	19 691.68
Dotations aux provisions		13 809.91
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	12 558.32	37.16
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 308 386.84	2 328 698.69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-19 574.95	3 733.27
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	696.87	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		890.54
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	696.87	890.54
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	696.87	890.54

COMPTE DE RÉSULTAT



AMICALE - Assoc AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-18 878.08	4 623.81
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		12 250.70
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		12 250.70
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		49 935.02
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		49 935.02
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-37 684.32
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 289 508.76	2 345 573.20
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 308 386.84	2 378 633.71
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-18 878.08	-33 060.51

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

PRÉSENTATION	
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O
CRÉDIT BAIL	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>	
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O
EFFETS DE COMMERCE	
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O
COMPOSITION DES FONDS PROPRES	O
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>	
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS	
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O
LES ENGAGEMENTS	O
ANNEXE COVID-19	
DETTES LIÉES À LA COVID-19	
COMMENTAIRE	O



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 584 700.96 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -18 878.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/05/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Activité de l'association:

L'Amicale Laïque est une association fondée en 1986 par des parents d'élèves, des élus et des enseignants. Son but est d'offrir un espace éducatif à tous les enfants et adolescents sur les temps périscolaires et extrascolaires en complémentarité de l'école, du collège, du lycée et des familles.

Depuis 1986, l'Amicale Laïque fait vivre son projet en développant différentes actions :

- les Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (C.L.A.E)
- le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H)
- l'espace jeunes Mix'Ados
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) pour les élémentaires, les collèges
- et aussi des événements : Carnaval, soirée spectacle, Forum des associations.

L'effectif moyen de l'année 2024 de l'association est de 61 personnes.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Selon l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association doit publier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

La somme des 3 plus hautes rémunérations brutes s'élèvent à 116 965.11€ au sein de l'association.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié par la règlement ANCC 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratifs.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de réglementation comptable : Première application du règlement ANC N° 2022-06

Le règlement ANC N° 2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière



obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N° 2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

-Une nouvelle présentation des informations de l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N° 2022-06 pour l'exercice 2025.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024 selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat n'ont pas été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1". Pour une bonne lecture du comparatif, nous précisons donc les impacts qui auraient eu lieu au titre de la colonne comparative 2024.

Au niveau du compte de résultat :

Ces changements pour l'essentiel, modifieraient la présentation des comptes de l'association pour la colonne relative à l'exercice 2024, sur les points suivants :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation pour 90k€, ceux-ci figuraient sur la ligne "Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges" du compte de résultat 2024, ceux-ci correspondant à des remboursements formations IJSS, avec l'application du règlement ANC N° 2022-06, ils devraient figurer en moins des charges de personnel "charges sociales".
- Les produits exceptionnels comptabilisés en 2024 pour 12k€, devraient figurer avec l'application du règlement ANC N° 2022-06, en exploitation, sur la ligne "Autres produits"
- Les charges exceptionnelles comptabilisés en 2024 pour 50k€, devraient figurer avec l'application du règlement ANC N° 2022-06, en exploitation, sur la ligne "Autres charges"

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).



Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Matériel de bureau | de 3 à 10 ans |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Néant

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 596		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agents & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agents & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	26 350 15 517		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	41 867		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
TOTAL GENERAL			47 463		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			5 596	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			26 350 15 517	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			41 867	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
TOTAL GENERAL					47 463	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025



CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		5 596			5 596
TOTAL		5 596			5 596
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	26 350			26 350
	Mat. bureau et informatiq., mob.	14 757	649		15 405
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		41 107	649		41 755
TOTAL GENERAL		46 703	649		47 351

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	14 335	14 335	
	Autres créances clients	254 192	254 192	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	774	774	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	15 263	15 263	
	Divers	194 775	194 775	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)			
	Charges constatées d'avance	4 927	4 927	
TOTAUX		484 267	484 267	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION
ACTIF

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



PRODUITS À RECEVOIR

Il s'agit du solde des subventions de 2025 à percevoir au cours de l'année 2026. Ce montant se décompose de cette façon:
- 194 775.18€ de la CAF

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	110 156
Autres créances	210 038
Disponibilités	
TOTAL	320 194

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Autres réserves	449 243.13			33 060.51	416 182.62
Report à nouveau			33 060.51	33 060.51	
Excédent ou déficit de l'exercice	-33 060.51		2 836 588.55	2 822 406.12	-18 878.08
TOTAUX	416 182.62		2 869 649.06	2 888 527.14	397 304.54

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	8 937	8 937		
Personnel & comptes rattachés	25 257	25 257		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	45 784	45 784		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	27 396	27 396		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	29 410	29 410		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	136 783	136 783		

- Renvois
- (1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2)

Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

Le montant de 1 780.00€ correspond aux honoraires du commissaires aux comptes pour l'exercice 2025.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 29 629.62€, elles se décomposent de cette manière:

- Dettes relatives aux congés payés pour 22 269.62€
- Dettes Urssaf et autres organismes sociaux pour 7 360.00€

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 780
Dettes fiscales et sociales	29 630
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	29 410
TOTAL DES CHARGES À PAYER	60 819

ENGAGEMENTS

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 50 613.33 Euros.
Cet engagement a été comptabilisé.

L'indemnité de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice s'élève à 50 613.33€.
Cet engagement a été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Nous observons qu'il y a un gage sur le véhicule automobile financé par emprunt pour un montant de 26000€.

COMMENTAIRE

AMICALE - ASSOC AMICALE LAIQUE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



L'effectif moyen de l'année 2025 de l'association est de 65 personnes.